

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 7e arrondissement (69007)

Réponses de Fanny Dubot, au nom de la liste « Maintenant Lyon pour tous - Les écologistes avec Grégory Doucet »

– le 13/02/2020 à 16:40 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental pour la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semble clé. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

Un adjoint d'arrondissement (ou un conseiller délégué) sera bien en charge de la voirie et des mobilités actives. Il recevra très régulièrement les associations cyclistes afin de faire le point avec elles sur les projets en cours ou à venir et les actions à mener. Nous souhaitons améliorer cette relation entre les élus et les associations afin de mieux prendre en compte les idées et les demandes des citoyens.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Quai Claude Bernard - Général frères,
- Avenue Garibaldi,
- Avenue Berthelot (pour accéder au Bachut puis Parilly),
- Rue de l'université
- Boulevard Yves Farges
- Accès au parc Blandan
- Repenser les voies cyclables de l'avenue Jean Jaurès

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km.

Le 7e arrondissement ne compte aujourd'hui qu'un faible nombre de pistes cyclables sécurisés et confortables et ne permet pas aux cyclistes une qualité de déplacement à la hauteur de leurs attentes. Notre arrondissement participera pleinement à l'essor du vélo à Lyon et au développement du Réseau Express Vélo. Si la voirie est une compétence métropolitaine, le 7e arrondissement sera moteur et force de proposition pour la mise en oeuvre rapide du réseau cyclable.

Le Réseau Express Vélo de 450km sera constitué d'aménagements protégés à double sens, larges (>3,5 mètres), continus et homogènes. Pour 2026, l'objectif est d'en réaliser 250 km. Ce réseau composé d'axes numérotés et doté d'une signalétique propre permettra de relier rapidement, de manière sécurisée et confortable toutes les communes de la Métropole. Il donnera sa place nécessaire au vélo à Lyon et permettra des trajets en toute sécurité, rapides et efficaces.

Sur le 7e arrondissement ce réseau empruntera le cours Gambetta, la rue Garibaldi (sur sa partie actuellement non-qualifiée) ou encore l'avenue Berthelot et l'avenue Jean-Jaurès. Notre carte du REV est disponible sur notre site internet : <https://metropolepournous.fr/2020/01/27/developpement-massif-des-mobilites-actives/>

Les accès au parc Blandan seront également une priorité, avec un réaménagement indispensable du pont de l'Épargne afin de permettre la liaison avec le 8e arrondissement.

Notre programme comporte également l'étude et la construction de passerelles vélo-piétons dont 2 dans le 7e arrondissement : Parc de Gerland – Oullins et Quartier des Girondins – Quartier Confluence.

Action n°3 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des carrefours dangereux que sont le quai Claude Bernard, le pont Gallieni, la rue de Marseille et la place Jean Macé. En particulier repenser la cohabitation vélo et tram

Ces réaménagements exigeront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. C'est pourquoi le soutien actif de la Mairie d'arrondissement et de la Ville de Lyon sera fondamental pour permettre des aménagements qui rééquilibrent le partage de l'espace public et rendent ainsi la ville plus agréable pour ses habitants.

Le plan vélo des listes écologistes comporte un plan d'urgence pour la sécurisation des principaux points noirs de la métropole de Lyon. Nous travaillerons avec les associations pour définir ces priorités et trouver des solutions de sécurisation temporaires ou définitives.

La place de la voiture et notamment du stationnement devra effectivement être réduite afin de mieux partager l'espace public en donnant plus de place aux vélos et piétons.

A la suite de la piétonisation prévue de la presqu'île, chaque arrondissement devrait également disposer de rues et de secteurs piétonnés afin que cela profite à tous les habitants de Lyon. Cela se fera en concertation avec les habitants (par exemple rue de Marseille).

Nous prévoyons également le développement des zones des rencontres et la création de vélo-rues dans lesquelles les piétons et les cyclistes sont prioritaires sur toute la largeur de la chaussée.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Repenser le plan de circulation pour éviter que des axes ne ressemblent pas à des autoroutes :

- Avenue Berthelot
- Rue Garibaldi
- Grande Rue de la Guillotière
- Boulevard Yves Farges
- Avenue Jean Jaurès
- Avenue Tony Garnier

Nous mettrons en place des plans de circulation restrictifs, à l'instar de Barcelone pour permettre l'accès motorisé aux seuls riverain-e-s, commerçant-e-s et intéressés.

Les rues seront toutes en double-sens cyclable grâce au dispositif "Ville 30 km/h" (hors axes structurants) et nous mettrons fin aux autoroutes urbaines afin d'apaiser la ville et d'encourager l'utilisation du vélo.

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Généraliser le DSC (double sens cyclable) là où la largeur de la rue le permet ; supprimer des stationnements si besoin. Améliorer la signalisation et notamment aux carrefours dangereux.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la ville et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables

Les rues seront toutes en double-sens cyclable grâce au dispositif "Ville 30 km/h" : nous souhaitons faire de Lyon une ville 30, avec la généralisation des zones 30 et des doubles sens cyclables (30km/h partout sauf exception sur les axes structurants).

La synchronisation des feux tricolores avec la mise en place d'onde verte ralentie (20, 25 ou 30 km/h) pour mieux prendre en compte les vélos permettra d'apaiser la circulation et de faciliter les déplacements à vélo.

Enfin nous généraliserons le déploiement des sas vélos aux feux et des cédez-le-passage-cycliste sur toutes la Métropole de Lyon de façon à faciliter, fluidifier et sécuriser les déplacements à vélo.

Action n°6 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Pour une arrivée à l'école plus sûre, moins bruyante et respirable, régulation de la circulation dans les rues des établissements scolaires. Les écoles et collèges doivent être accessibles à pied, à poussette et en vélo en toute sécurité.

En fonction des études de faisabilité, création de voies piétonnes et de zone de rencontres (limitation de vitesse à 20 km/h) devant les écoles primaires publiques (15 maternelles et 14 écoles élémentaires).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Concernant le premier arrondissement, 190 places vélo sont disponibles, pour 1011 places pour voitures et 167 places moto dans les 4 parkings de l'arrondissement. La suppression de 100 places de voitures permettrait d'y installer 1 000 places vélo.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

D'ici 2026, nous multiplierons par 10 le stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parking relais sur l'ensemble de la métropole. Le 7e arrondissement sera évidemment concerné.

Action n°8 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Généraliser les stationnements avec arceaux (proscrire les "arrache roue") devant bâtiments publics (écoles, mairie, hôpitaux, gares...), installations sportives, commerces, cinéma.

D'ici 2026, nous multiplierons par 4 le nombre d'arceaux de stationnement vélo dans l'espace public (de 15 000 à 60 000). Des stationnements adaptés aux vélos cargo seront également installés dès le début de mandat pour palier à l'absence de prise en compte de ce besoin par la collectivité jusqu'à présent.

Il y a actuellement dans le 7e arrondissement de Lyon 1500 arceaux disponibles. De grande marge de progrès sont possibles en supprimant du stationnement automobile afin de disposer de solution de stationnement vélo à chaque intersection. Cela aura aussi un effet bénéfique sur la sécurisation des carrefours et des traversées piétons avec un gain de visibilité.

Action n°9 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Installer des stationnements fermés type vélobox dans l'espace public (ex : piscine du Rhône, université Lyon 2 et 3...)

Dans le cadre du développement de l'offre de stationnement sécurisé, nous installerons des vélobox en accord avec les associations cyclistes.

Action n°10 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Il faut améliorer l'accès aux établissements scolaires à vélo en créant des voies cyclables sécurisées pour les enfants (et en les faisant respecter), mais aussi en leur permettant de stationner leurs vélos ou trottinette au sein de l'établissement (surtout dans les collèges qui sont souvent éloignés du domicile des collégiens).

Action n°11 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Nous créerons un réseau d'hôtels de logistique urbaine, c'est-à-dire des points de relais de livraison et de stockage temporaire de colis et de déchets de chantier, pour accompagner la transition et faire des livraisons vertes. La problématique des livraisons, et notamment du dernier kilomètre, doit être prise en compte dans la mise en œuvre de nos politiques économiques et environnementales.

Action n°12 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

par exemple : L'Atelier du Chat Perché

Nous mettrons à disposition des locaux et accompagnerons l'installation et le maintien d'au moins un atelier d'auto-réparation dans chaque circonscription de la Métropole. Le 7^e arrondissement accueille l'Atelier du Chat Perché que nous avons rencontré à l'occasion d'une réunion avec les acteurs de la CLAVette. Nous serons attentif à la situation de cet atelier, lié au dossier de la place Mazagran.

Afin de lutter contre le vol de vélo, nous travaillerons avec les associations, les commerçants et les ateliers de réparation de vélo pour offrir le marquage Bicycode à tous les propriétaires de vélo et créer un fichier au niveau métropolitain.

Notre objectif est d'avoir au moins un atelier de réparation ou d'auto-réparation de vélos par arrondissement.

Promouvoir une culture vélo

Action n°13 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

Nous accompagnerons la pratique du vélo dès l'enfance en proposant l'apprentissage du savoir rouler et les indispensables du code de la rue à l'école et au collège.

Les écoles seront progressivement équipées d'une flotte de vélos municipaux, qui sera entretenue par des ateliers associatifs de réparation de vélo. Tous les enfants passeront le « permis vélo – trottinettes ».

Nous accompagnerons aussi les parents qui souhaitent développer la pratique du vélo avec leurs enfants.

Action n°14 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

La solution vélo sera étudié pour tous les services municipaux. Nous souhaitons développer les brigades de polices à vélo.

Action n°15 : je suis indécis·e

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et, de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

Action n°16 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Nous travaillerons avec les services de police afin de faire respecter les infrastructures cyclables, notamment sur le cours Gambetta et la grande rue de la Guillotière. Nous sommes favorables à la mise en place de la vidéo-verbalisation à la fois statique et sur véhicule, afin de sanctionner les infractions routières, et certains stationnements.

Afin de prévenir les conflits entre les différentes mobilités en garantissant un espace suffisant pour chacun, nous encadrerons strictement les flottes de trottinettes en libre-service à travers des règles applicables à tous les opérateurs : stationnement obligatoirement sur voirie, contrôle des vitesses, critères de ramassage écologiques et sociaux etc...

Action n°17 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Informier régulièrement le public sur les règles de circulation et sur les risques encourus par chacun.

Nous nous engageons à réaliser des campagnes de communication et sensibilisation autour des mobilités actives afin d'inciter les lyonnais de se déplacer à vélo. Une communication régulière sera également réalisée dans les journaux d'informations citoyennes.

La police municipale et les associations seront encouragées à travailler conjointement lors de campagnes de sensibilisation.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e